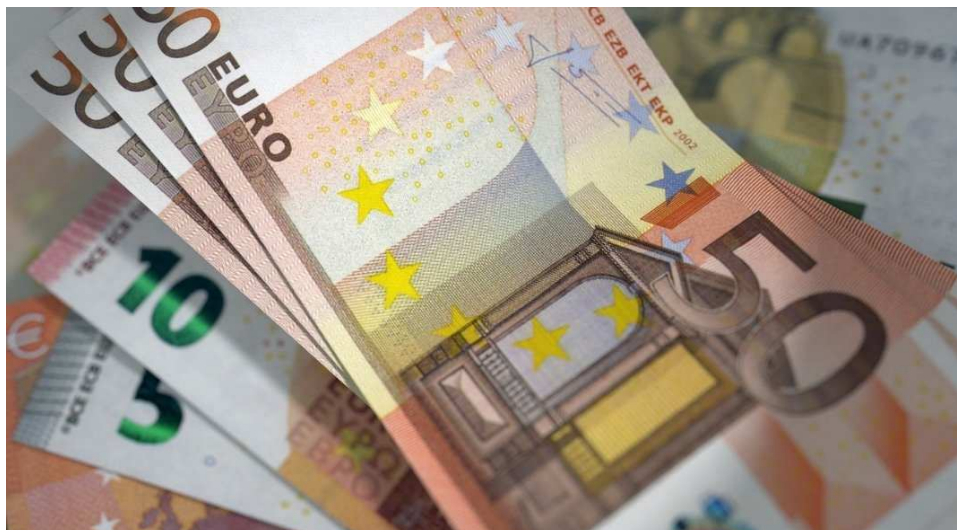


Dépêche AEF : Dans le cadre de la réforme des retraites, quel projet de revalorisation des salaires des enseignants se dessine ?

7-8 minutes

Quelle forme prendra la revalorisation de la rémunération des enseignants ? Qui sera concerné, quand et sous quelles éventuelles conditions ? À partir des déclarations politiques et des négociations avec les syndicats concernant la réforme des retraites, AEF info fait le point sur ce qui se dessine. Ainsi, des annonces gouvernementales - parfois contradictoires, par exemple sur le périmètre - permettent d'apercevoir les contours de la revalorisation : essentiellement sous forme de primes ; à partir de 2021 ; sur plusieurs années ; pour un budget de 400 M€ annuels.



Les primes des enseignants devraient être augmentées © Pixabay

Depuis l'annonce d'une réforme des retraites, l'exécutif a toujours reconnu que les enseignants, en l'état actuel des choses, seraient perdants. Deux raisons principales à cela : leur faible taux de primes - environ 10 %, alors que celles-ci seraient prises en compte dans les futures pensions de retraite -, et le fait que les pensions seraient dès lors calculées sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les six derniers mois, comme actuellement.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement a d'emblée indiqué qu'une revalorisation de la rémunération des enseignants était nécessaire (lire sur AEF info [ici](#) et [là](#)). Depuis plusieurs semaines, les annonces autour de cette revalorisation sont minces ([lire sur AEF info](#)). Mais le gouvernement l'assume : il s'agit, selon lui, d'attendre d'abord que la réforme des retraites soit précisée avant d'enclencher les simulations et les négociations avec les organisations syndicales.

La revalorisation inscrite dans la loi

Ce que l'on sait, au moment où les enseignants se mobilisent fortement contre la réforme des retraites ([lire sur AEF info](#)), est que la "revalorisation salariale permettant de garantir un même niveau de retraite pour les enseignants que pour des corps équivalents de la fonction publique" sera inscrite dans la loi créant le système universel de retraites, comme l'a indiqué Jean-Michel Blanquer dans une [lettre](#) aux enseignants.

Selon des informations recueillies par AEF info, les "corps équivalents" seraient les attachés d'administration. Par comparaison, les primes correspondent, pour ces derniers, à environ 45 % de leur rémunération.

Sur quoi va porter la revalorisation ?

C'est sur les primes que devrait majoritairement se porter la revalorisation. Le 4 décembre, Jean-Michel Blanquer expliquait que "le retard des enseignants par rapport à d'autres corps de fonctionnaires se situe sur les primes. C'est notamment sur ce sujet-là que l'on doit faire un rattrapage" ([lire sur AEF info](#)).

Néanmoins, le 6 décembre, le ministre a assuré qu'il y aurait "une part d'augmentation des salaires et de primes, dans des proportions qui restent à définir" même si "les primes représenteront une part plus importante". En effet, il ne serait pas question de revaloriser les grilles indiciaires ni de proposer une mesure de type PPCR.

Une revalorisation sous conditions ?

Cette revalorisation pourrait s'accompagner d'une redéfinition du service des enseignants afin d'ouvrir la voie, selon l'expression du ministre, au "métier d'enseignant du XXI^e siècle". En outre, le président de la République a évoqué sa volonté de revoir le "pacte

social des enseignants" et de s'interroger notamment sur le "temps de travail" ([lire sur AEF info](#)). Les organisations syndicales qui, de leur côté, revendiquent une revalorisation sans conditions, n'ont en outre pas été rassurées par le ministère sur ce point ([lire sur AEF info](#)).

Ainsi, concrètement, la revalorisation du salaire et/ou le gain de primes seront-ils conditionnés à des missions, à certaines fonctions, au suivi de formations ? Pour Jean-Michel Blanquer, il est encore trop tôt pour entrer dans ce sujet.

Tous les enseignants bénéficieront-ils de cette revalorisation ?

Il pourrait y avoir deux types de revalorisation : une directement liée à la réforme des retraites, pour les enseignants concernés, et une autre plus globale, qui, elle, concernerait tous les enseignants.

Jean-Michel Blanquer soulignait sur BFMTV/RMC le 6 décembre que tous les enseignants seraient augmentés, "quelle que soit l'année de naissance", mais au même moment, sur France info, son secrétaire d'État Gabriel Attal expliquait que la revalorisation ne concernera que les "enseignants qui ont vocation à basculer dans le nouveau système" de retraites ([lire sur AEF info](#)).

Le ministère, interrogé par AEF info, a tenté d'atténuer les propos du secrétaire d'État : "La revalorisation liée à la réforme des retraites concernera prioritairement les jeunes enseignants, qui seront le plus impactés par la réforme des retraites. Néanmoins, la revalorisation globale sera plus large que cela."

Quel calendrier et quel montant ?

Le 6 décembre, Jean-Michel Blanquer a indiqué que "le début du processus serait pour le 1er janvier 2021". Celui-ci s'étalerait sur plusieurs années et représenterait un montant d'environ "400 millions d'euros annuels", selon Jean-Michel Blanquer. La veille, sur France 2, Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, évoquait un montant de "400 à 500 millions d'euros" que l'État engagerait chaque année.

Ces montants annoncés ont à leur tour cristallisé les tensions chez des syndicats. En effet, selon les [calculs du Snes-FSU](#), par exemple, cela représente une augmentation - trop faible, selon lui - de 30 à 40 euros par mois, le syndicat divisant cette somme par le nombre d'enseignants (900 000).

Concernant la durée de ce "processus", alors qu'Emmanuel Macron évoquait une période de transition de "5 à 10 ans", une source proche du dossier parle, elle, d'une "quinzaine d'années", soit 6 milliards d'euros au total, quand le président de la République estimait à 10 milliards d'euros la somme nécessaire pour revaloriser les rémunérations des enseignants.

Le ministère de l'Éducation nationale fait de janvier 2020 le début concret des discussions sur la revalorisation de la rémunération des enseignants, une fois le projet de réforme des retraites précisé. Le Premier ministre, Édouard Philippe, qui présentera le 11 décembre sa réforme des retraites, pourrait déjà apporter des précisions sur ce dossier.

Négociations sur la prise en compte des primes

Le HCR a engagé la semaine dernière une série de réunions bilatérales avec les neuf syndicats de fonctionnaires représentatifs. D'ici janvier 2020, ce sont 27 réunions qui doivent avoir lieu, autour de trois thèmes : prise en compte des primes et assiette de cotisation ; pénibilité ; dispositif de transition ([lire sur AEF info](#)).